Réunion de la Commission du Règlement.

Jacques LASSAIGNE - Je suis heureux que la Commission du Règlement se réunisse et qu'ainsi prenne fin officiellement l'espèce d'ostracisme qui pèse sur elle depuis deux ou trois mois et qui a fait qu'elle était la seule commission dont la réunion n'ait pas été prévue à Mexico alors que l'Ordre du Jour portait examen par l'Assemblée Générale du futur règlement intérieur de l'AICA.

La Commission du règlement a pourtant commencé l'étude de ce projet comme cela le lui avait été demandé. Plusieurs de ses membres ensemble ou isolément ont essayé de débroussailler les problèmes et de rechercher des solutions adéquates. Et puis voici deux mois environ, une divergence intervint, moins sur le fond - toutes les opinions sont possibles - que sur les méthodes.

Le Président de la Commission, Raymond COGNIAT, et moi-même, nous pensions que sur certains points délicats, en particulier celui des votes par correspondance, il ne nous était pas possible de prendre une position absolue, de trancher sans avoir sollicité et entendu l'avis de nos confrères. Nous souhaitions donc qu'un véritable débat puisse s'instituer icil à Mexico pour examiner librement les diverses possibilités et choisir le meilleure.

Au contraire Madame Gille Dalafon, poussée par une hâte certainement très louable, voulait, exigeait même que tout soit réglé quasiment ne varietur pour être soumis tel quel à la simple a probation de l'Assemblée de Mexico.

Cette divergence peut-être pas très grave à l'origine a entraîné une intervention directe du Secrétariat Ginéral auprès de certains membres de l'Association dans des formes qui, elles, ne sont guère acceptables et posent un problème de discipline générale d'une grande impgrtance pour la vie future de l'Association. Ce problème n'a pas été évoqué ici mais le sera dans la mesure où nous aurons reçu ou non du Président les apaisements que nous avons demandés.

Sur le fond qui nous intéresse ici, nous nous trouvons devant la situation suivante : il existe un projet, déjà en partie amendé qui est un point de départ ou une base de discussion. Malheureusement nous n'avons pas eu connaissance, sauf par hasard et grâce à la courtoisie d'un confrère, des travaux (questionnaires et réponses sollicitées) auxquels a procédé depuis deux mois le Secrétariat Général, une fois même sous la signature du Président, documents que Madame Delafon a refusé de nous communiquer quand nous le lui avons demandé. De notre côté nous avons poursuivi l'examen du texte et préparé normalement quelques amendements de forme, de détails ou de fond que nous vous apportons bien volontiers. J'ai demandé la réunion préalable de la commission pour essayer de connaître l'apport de Madame Gilles Delafon et voir si déjà sur un certain nombre d'articles la plupart, je l'espère, nous pouvons aboutir à un texte satisfaisant. C'est là je pense la preuve de notre bonne volonté. Le Comité pourra ensuite concentrer son attention sur les points en litige et décider en toute connaissance de cause.